



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Avis préalable d'ouverture de faillite

Date de publication: SHAB 06.11.2020

Numéro de publication: KK01-0000011417

Entité de publication

Office des faillites du canton de Neuchâtel, rue de l'Epervier 4, 2053 Cernier

Avis préalable d'ouverture de faillite Square Partners SA

Débiteurs:

Square Partners SA

CHE-418.404.698

avenue de la Gare 2

2000 Neuchâtel

Date de décision de la dissolution : 19.10.2020

Remarques juridiques

Les débiteurs du failli sont rendus attentifs au fait qu'ils ne peuvent plus s'acquitter en mains du failli sous peine de devoir payer deux fois, et ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre immédiatement à la disposition de l'office des faillites. La publication concernant le type, la procédure, le délai de production, etc. se fera à une date ultérieure.

Publication selon l'art. 222 LP.

Société dissoute en vertu de l'art. 731b CO

Remarques:

Par décision du 19 octobre 2020, le juge du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers à Boudry a prononcé la dissolution de la société Square Partners SA et ordonné sa liquidation selon les dispositions applicables à la faillite.

Par la présente publication, Monsieur Thomas Christophe Chauvet, administrateur avec signature individuelle de la société en faillite, anciennement domicilié à Genève, actuellement domicilié à notre connaissance à Singapour, est convoqué dans les locaux de l'Office des faillites, sis Rue de l'Epervier 4, 2053 Cernier, le mercredi 11 novembre 2020 à 14h00, pour être entendu sur les opérations de liquidation de la faillite de la société Square Partners SA.

Faute de se présenter, Monsieur Thomas Christophe Chauvet est rendu attentif au fait que la faillite de la société Metrail SA sera liquidée conformément aux dispositions de la LP.

Les tiers qui détiennent des biens appartenant à la société en faillite ou contre qui cette dernière a des créances sont tenus d'en informer l'Office des faillites d'ici au 11 novembre 2020.

But : prise, détention et gestion de participations sous toutes ses formes dans toutes

entreprises commerciales, industrielles, financières et immobilières en Suisse et à l'étranger, à l'exception de toute opération soumise à la Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE).